

## Éléments de correction de l'ECC n°6

### 1) Comment s'enclenchent les dépressions ? (/2)

Les dépressions économiques (crises qui durent) sont des processus cumulatifs qui succèdent parfois aux récessions lorsqu'apparaît le credit crunch (contraction du crédit par les banques ce qui aggrave le ralentissement de la demande globale), des anticipations pessimistes poussant les ménages et les entreprises à épargner davantage et des anticipations déflationnistes poussant les ménages à l'attentisme en matière de dépenses, 3 phénomènes qui auto-alimentent la chute de la production, la hausse du chômage, la chute des revenus et des prix (déflation).

### 2) Distinguez assurance et assistance. (/2)

L'assistance consiste, pour les pouvoirs publics, à verser des minima sociaux principalement financés par l'impôt aux plus démunis comme le versement du RSA, ou l'octroi de la CMU. A contrario, l'assurance consiste, toujours pour les pouvoirs publics, à verser des revenus de transferts principalement financés par les cotisations sociales aux cotisants quels que soient leurs revenus lorsque survient un risque social comme le chômage, la vieillesse ou la maladie par exemple.

### 3) Qu'est-ce que la redistribution horizontale ? (/2)

La redistribution horizontale concerne tous les revenus de transfert qui n'ont pas pour but de réduire les inégalités entre les plus riches et les plus démunis. Il s'agit de la couverture des risques sociaux comme le risque de chômage, la maladie, la retraite, la maternité etc, donc une redistribution des bien-portants vers les malades par exemple.

### 4) Montrez que l'égalité des chances est parfois contradictoire avec l'égalité des droits. (/2)

L'égalité des droits qui est l'égalité des citoyens devant la loi peut être remise en cause par des mesures de discrimination positive visant à accroître l'égalité des chances (même probabilité d'accès aux positions sociales valorisées) pour des individus partant avec un « handicap social » comme par exemple la loi sur la parité femmes-hommes en politique ou la « convention ZEP » dans le recrutement à Sciences Po Paris. Il s'agit de mettre en place un dispositif inégalitaire en droit afin de donner les mêmes chances à tous les individus quel que soit leur sexe ou leur origine sociale.

### 5) A quoi servent les services collectifs ? (/2)

Les services collectifs sont mis à disposition de l'ensemble de la population, le plus souvent par les pouvoirs publics gratuitement ou quasi-gratuitement comme un des outils de réduction des inégalités. En effet, les services collectifs, dans un objectif d'amélioration de la justice sociale, visent à garantir l'égalité devant des services jugés fondamentaux pour le bien-être des individus, la cohésion et l'efficacité économique [cf. Ch1 et 2 capital public] d'une société : l'École, la Justice, l'éclairage des rues, l'Hôpital, la Voirie...

### 6) Présentez brièvement la « crise de l'Etat-Providence » selon Pierre Rosanvallon. (/3)

Selon Pierre Rosanvallon, l'Etat-Providence connaîtrait une triple crise : une crise de financement d'abord du fait de la hausse des dépenses publiques liées au vieillissement de la population, aux progrès de la médecine et au chômage de masse notamment ; une crise d'efficacité pour les Etats-providences qui peinerait de plus en plus à lutter contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion ; enfin une crise de légitimité, conséquence des deux crises précédentes, l'Etat-providence apparaîtrait, aux yeux des citoyens, de moins en moins nécessaire et utile et son action, voire son existence même, seraient de plus en plus contestées.

### 7) Pourquoi la TVA est considérée par certains comme un impôt injuste ? (/3)

La TVA est un impôt indirect proportionnel sur la consommation. Pour un bien ou service donné, tous les consommateurs acquittent le même taux de TVA quels que soient leurs revenus. Or, plus on est fortuné, plus la propension à consommer est faible ; pour les plus riches ce n'est donc qu'une partie du revenu, celle dépensée à consommer, qui est soumise à la TVA, alors que pour les moins riches, dont la totalité du revenu est chaque mois dépensée en consommation de biens et services, c'est la totalité du revenu qui est soumise à la TVA, qui est aujourd'hui au taux de 20%, ce qui est un taux bien supérieur au taux moyen d'imposition de l'IRPP par exemple.

### 8) Après avoir présenté le document, vous comparerez la situation des différents pays quant à la lutte contre la pauvreté. (/4)

Ce document est un graphique d'Eurostat publié en 2010 par le mensuel Alternatives Economiques. Il présente les taux de pauvreté de 7 pays de l'Union Européenne avant et après transferts sociaux c'est-à-dire redistribution.

On constate d'abord que pour les 7 pays, la redistribution fait baisser le taux de pauvreté, en moyenne de 8 points de % environ pour l'union à 27, puisqu'avant redistribution, il y a 25% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté dans l'UE à 27 et « seulement » 16,5% après.

Avant redistribution, c'est-à-dire au niveau des revenus primaires, La Pologne, suivie de la Suède puis de la Bulgarie sont les 3 pays à avoir un taux de pauvreté supérieur à la moyenne européenne, c'est-à-dire supérieur à 25% de pauvres dans leur population totale, alors que la France, l'Espagne et l'Allemagne ont des taux inférieurs à la moyenne européenne.

Mais, au-delà des ces différences de pauvreté avant redistribution, on distingue des pays où cette dernière joue plus ou moins efficacement sur le taux de pauvreté finale : ainsi, l'Espagne et la Bulgarie sont les 2 pays où la redistribution réduit le moins le taux de pauvreté : de 4 à 5 points environ, alors que la Suède, la Pologne et la France sont des pays dans lesquels le versement de revenus de transfert fait nettement baisser le taux de pauvreté de 15 points pour la Suède et environ 10 points pour la Pologne et la France.

Au final, après redistribution, les pays de l'Union aux plus faibles taux de pauvreté sont la Suède (12% de pauvres), la France (13% de pauvres) et l'Allemagne (15% de pauvres).